



d'uniformité et de conformité.

Il est nécessaire que le Québec crée un cadastre foncier pour le Nunavik, dans lequel des numéros et des adresses municipaux seraient assignés en vue d'accroître l'efficacité et la sécurité et de faciliter l'identification.

Il faut élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lignes directrices concernant l'utilisation et l'occupation des terres des catégories I, II et III afin de protéger l'environnement.

Appuyer la création de parcs nationaux et d'aires protégées en partenariat avec la région et les communautés qui non seulement permettront de protéger l'environnement et ses ressources, mais aussi les modes de vie traditionnels des Inuits et les activités d'exploitation de subsistance.

Les activités de chasse et de pêche sportives pratiquées par des personnes qui ne sont pas bénéficiaires de la CBJNQ doivent être entièrement réglementées par les corporations foncières sur les terres des catégories I et II. La responsabilité concernant l'établissement des conditions de résidence pour ce qui est de l'application du chapitre 24 de la CBJNQ doit être transférée des villages nordiques aux corporations foncières.

Les changements climatiques et des conditions de la glace de mer favoriseront de nouveaux projets de développement industriel, tels que l'ouverture de nouvelles voies de navigation au nord et l'exploration gazière et pétrolière, et entraîneront une concurrence accrue pour les ressources régionales et locales ainsi que davantage d'impacts environnementaux et sociaux. De tels projets de développement devront être pertinents sur le plan social et pour les communautés et atténuer les perturbations des droits d'exploitation de subsistance des Inuits et de l'environnement.

Le développement des communautés doit être durable et tenir compte des besoins intergénérationnels. Il faudra planifier à long terme pour résoudre la crise du logement et les problèmes sociaux qui en découlent, ce qui inclut un plus grand nombre de logements et des logements plus grands, des terrains plus grands, des espaces verts, des aires récréatives, un service de transport collectif, de meilleurs services essentiels (p. ex., eau potable) et de nouvelles infrastructures efficaces et économiques.

La crise du logement et les problèmes sociaux qui en découlent ont contribué à un exode des Inuits de leurs communautés. Le développement du Nunavik ne saurait faire abstraction de la situation des Inuits vivant dans des centres urbains tels que Montréal et de prévoir des initiatives d'emploi et de formation, ainsi que d'autres initiatives sociales.

Prioriser la construction d'un lien ferroviaire plutôt que routier (automobiles et camions) afin de mieux contrôler et surveiller l'utilisation des terres.

Il faut des fonds additionnels pour aménager des sentiers d'accès aux territoires de chasse et de pêche de subsistance des Inuits et construire et entretenir un plus grand nombre de refuges dans l'ensemble de la région.

Il conviendrait d'accorder une certaine priorité à la restauration des plages et des rivages. Les bancs d'emprunt et les routes d'accès sont souvent abandonnés une fois leur utilisation terminée; il faudrait donc prévoir des programmes de végétalisation et de restauration.

### Discussion

L'agrandissement des terres des catégories I et II, le renforcement des pouvoirs concernant la gestion et le développement des terres exercés par les autorités régionales et locales sur le territoire situé au nord du 55° parallèle et la protection des territoires d'exploitation de subsistance sont essentiels à la poursuite du partenariat entre le Québec et les Inuits du Nunavik.

